

Le SNPTES reçu par Anne-Sophie Barthez, conseillère formations au MESRI.

Jérôme Giordano, secrétaire technique national

Dans le cadre des concertations sociales portant sur l'évolution de l'arrêté licence, le SNPTES reçu par Anne-Sophie Barthez a pu défendre ses positions. Pour le SNPTES, le prochain arrêté licence devra permettre le maintien des exigences du diplôme ainsi que son cadrage national tout en permettant de proposer aux étudiants les plus en difficulté des parcours adaptés à leur réussite. Pour le SNPTES, si l'actuel arrêté laisse déjà des possibilités de remédiation, le nouveau devra formaliser celles-ci afin que chaque étudiant puisse être accompagné tout au long de son cursus. Comme nous l'avons déjà défendu¹, ce suivi devra être effectué par des équipes capables d'identifier toutes les sources de difficultés des étudiants pour anticiper tout décrochage. Le SNPTES a tenu en outre à rappeler son attachement aux heures d'enseignement en présentiel. Le SNPTES s'opposera donc à toute diminution de la référence des 1500 heures dans l'unique objectif de trouver des marges d'économie. Le SNPTES a cependant conscience de deux points d'importance à prendre en compte. Premièrement, de la réalité du terrain où, malheureusement, de plus en plus d'étudiant sont dans l'obligation d'avoir une activité salariée. Deuxièmement, de l'évolution des pédagogies qui ne sont plus basées sur le « face à face » étudiants/enseignant. Ainsi, le SNPTES est disposé à ce que les 1500 heures définissant une mention de licence puissent faire l'objet d'une modulation entre présentiel et non présentiel dans la mesure où un plancher est fixé nationalement et que les équivalences de service associées aux pédagogies à distance soient représentatives de l'investissement des enseignants.

Pour le SNPTES, aucune remédiation ne pourra se substituer aux heures du cursus type ni aux 180 crédits ECTS d'un diplôme. Il en va de la valeur du diplôme. Si des crédits sont attribués à ces modules complémentaires, ils devront l'être en plus des 180 ECTS et pourraient faire l'objet d'un supplément au diplôme.

Lors de cet entretien, le SNPTES a, une nouvelle fois, martelé le besoin d'un investissement à la hauteur de l'ambition affichée par la réforme ORE. L'accompagnement personnalisé, les modules de remédiation, etc. ont un prix et le gouvernement doit investir à la hauteur des enjeux de l'enseignement supérieur. Les personnels tentent au quotidien de compenser le désengagement de l'état, comme lors de la phase d'évaluation des dossiers de Parcoursup où le SNPTES salue le travail considérable accompli par les collègues, mais cela ne pourra plus durer. Le découragement est présent et un choc d'investissement doit être envisagé pour redonner une perspective d'avenir meilleur à tous les personnels mais surtout à nos étudiantes et étudiants.

Choisy-Le-Roi, le 5 juin 2018

¹ <https://www.calameo.com/read/0006274957a263114fb3c>